



TDR

PROJET DE FORMATION GROUPEE II : INVENTAIRE D'EXPLOITATION

Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707

TERMES DE REFERENCES

PROJET DE FORMATION GROUPEE II : INVENTAIRE D'EXPLOITATION

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte et identification des partenaires bénéficiaires

La composante II du programme vise l'amélioration de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formation et d'actions spécifiques liées à la certification forestière. A la suite du contrat n°008 « principe 8 du FSC » réalisée auprès des concessionnaires Pallisco, Rougier et Alpicam, un certain nombre de formations ont été identifiées par le consultant dont l'inventaire d'exploitation.

L'inventaire systématique est la base de la traçabilité des sociétés forestières, régulièrement contrôlée lors des audits de contrôle annuel des certificats de légalités (OLB, VLC) et de gestion durable FSC. C'est aussi le point de départ du suivi de de l'exploitation dans le cadre de la délivrance des autorisations FLEGT. De ce fait, chaque concessionnaire forestier doit avoir une équipe bien formée, capable de réaliser les inventaires d'exploitation suivant les normes en vigueur et des évolutions en cours.

Une récente consultation auprès des principaux bénéficiaires, montre que ces besoins sont récurrents à la majorité, et participent à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation forestière à laquelle ces concessionnaires forestiers se sont engagés.

Le présent projet de formation groupée II : «**Inventaire d'Exploitation et Exploitation à Faible Impacts**» va se dérouler sur neuf mois dans les sites préalablement définis par les concessionnaires.

Les sociétés forestières suivantes sont principalement bénéficiaires :

- Pallisco CIFM (certifiée FSC – FM) ;
- Wijma Douala (certifiée FSC – FM) ;
- Rougier (certifiée FSC – FM et CoC) ;
- Alpicam (certifiée OLB et FSC CoC) ;
- Thanry (certifiée VLC/VLO) ;

1.2 Objectif principal et objectifs spécifiques

L'intérêt principal du projet est de renforcer les capacités des équipes en charge des inventaires d'exploitation, pour améliorer la traçabilité des grumes et produits bois des sociétés forestières certifiées FSC et en cours au Cameroun ainsi que leur principaux partenaires.

Il sera plus spécifiquement question de :

- Exposer aux participants les normes en vigueur à respecter et l'évolution en cours ;
- Présenter aux participants les travaux d'inventaire d'exploitation en insistant sur les changements récents et à venir ;
- Former les équipes à l'utilisation des instruments et la manipulation des logiciels qui servent à la réalisation des inventaires d'exploitation ;
- Faire des travaux pratiques sur tous les points clef de l'inventaire d'exploitation ;
- Conception d'un manuel didactique et des fiches techniques spécialisées ;
- Etc.

2 METHODOLOGIE ET RESULTATS

2.1 Généralités

La formation va se dérouler dans une base des concessionnaires forestiers proche des chantiers forestiers où l'on devrait avoir des séances de travaux pratiques. L'on vise dix sessions par trimestre en fonction des besoins des entreprises. Le dernier trimestre sera en plus destiné à la rédaction des fiches et manuels techniques.

Les entreprises bénéficiaires (concessionnaires précités) assureront la logistique liées aux formations : hébergement et couvert des formateurs sur site. A noter que l'attributaire du marché, vérifiera après sa notification, la bonne prise en charge de la logistique auprès des entreprises concernées, clause suspensive à son contrat.

2.2 Sélection des employés à former

Les Concessionnaires, en collaboration avec les acteurs impliqués, se chargera de la sélection des employés et autres parties prenantes/ partenaires. La formation vise différents responsables au niveau du chantier d'exploitation : les responsables aménagement ; les responsables EFIR ; les chefs d'équipes inventaires ainsi que les prospecteurs forestiers ; soit un nombre estimé à 600 cadres et ouvriers répartis ainsi qu'il suit :

Qualité du personnel à former (indicatif)

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Responsable aménagiste | 50 à 100 ; |
| ▪ Responsable EFIR | 50 à 100 ; |
| ▪ Chefs d'équipes inventaires, cartographes et boussoliers | 150 à 200 ; |
| ▪ Prospecteurs forestiers | 150 à 200. |

Ces cadres et agents doivent être capables, après la formation de réaliser les inventaires d'exploitation suivant les dernières normes en vigueur, ou au moins de suivre et valider les travaux réalisés par un sous-traitant. En fonction du retour terrain, le Consultant rédigera dans le courant du 3^{ème} trimestre, un manuel d'inventaire d'exploitation qui tiendra compte des réalités rencontrées.

2.3 Méthodologie de la formation

La formation est prévue de phases : une théorique et une pratique en fonction des modules qui seront abordées.

Durant cette formation, le PPECF va superviser la bonne réalisation de cette intervention, en accord avec les principes établis entre les différentes parties prenantes : PPECF/Concessionnaire/ Formateur.

Présentation des modules qui seront enseignés (indicatif) :

Les formations seront basées sur les modules suivants :

- a) Présentation des normes d'inventaires d'exploitation et des changements récents et à venir (FLEGT, géo-référencement, traçabilité) ;
- b) Présentation des principales étapes de l'inventaire d'exploitation (ouverture des limites, layonnage, comptage) ;
- c) Travaux de bureau préalables :
 - a. Utilisation du logiciel SIG en place pour préparer la délimitation et le parcellaire ;
 - b. Amélioration des fiches de collecte des informations ;
 - c. Matériel de collecte des données et logistique des équipes ;
- d) Rappel de notions de botanique forestière ;
- e) Utilisation des instruments de collecte des données (GPS, Boussole, clisimètre ...)
- f) Optimisation de la saisie et traitement des données (méthode de géo-référencement) ;
- g) Utilisation des tarifs de cubage pour la détermination précise des calculs de stocks en relation avec les

- techniques EFI ;
- h) Révision du rapport d'inventaire d'exploitation ; Elaboration des cartes (Utilisation d'un logiciel SIG) ; Procédures administratives pour validation d'un rapport d'inventaire d'exploitation ;
- i) Incidence des techniques d'exploitations à faibles impacts dans l'inventaire forestier ;
- j) Etc.

2.4 Résultats attendus

Le projet de formation groupée II : Inventaire d'exploitation vise à terme les résultats suivants ;

- Meilleure connaissance des normes d'inventaire forestiers et des différentes étapes d'un inventaire d'exploitation ;
- Meilleure maîtrise des notions de botanique forestière par les prospecteurs pour la reconnaissance des essences ;
- Meilleure utilisation des instruments de collecte des données ;
- Les employés maîtrisent mieux l'utilisation des outils (GPS, Boussole, clisimètre, etc.) ;
- Optimisation des tarifs de cubage, élaboration des cartes d'inventaire ;
- Élaboration d'un plan annuel d'opération sur base d'un inventaire d'exploitation.

2.5 Livrables (outputs)

- Au moins trente (30) sessions de formations seront réalisées au plus proche des chantiers forestiers de façon à pouvoir réaliser des travaux pratiques in situ en collaboration avec les entreprises forestières (citées plus haut) ;
- Un manuel technique opérationnel sur les différents modules enseignés ;
- Un rapport technique sur le déroulement des activités sera produit à la fin de chaque trimestre accompagné d'une évaluation par les participants aux différentes formations ;
- Le rapport final de la formation devra notamment comporter un bilan forces & faiblesses (en relation avec les DAC des audits sur les opérations d'inventaire) à destination de chaque entreprise, accompagné de recommandations spécifiques.

3 PLANNING PROVISOIRE

Phases du projet et organisation générale

Les prestations seront délivrées à la carte en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise et du nombre de personnes à former au niveau des différents chantiers d'exploitation des principaux bénéficiaires précités.

A titre indicatif les formations seront réparties ainsi qu'il suit au niveau des différentes entreprises :

Pallisco : Mindourou ;	deux chantiers de production	4 sessions de formations
Wijma : Manfé ; Scieb ; CFK ; MMG :		6 sessions de formations
Rougier : Mbang ; Djoum ; Moualé (Mokabi) ;		6 sessions de formations
Alpicam : Mindourou ; Masea ; Kika ; STBK:		8 sessions de formations
Thanry : Ngola 35 ; Lokomo :		6 sessions de formations

4. Besoins

4.1 Ressources humaines

Le Consultant présentera trois experts dont un chef de mission. Il incombe au Consultant de démontrer la pertinence des CV proposés et de présenter un calendrier d'interventions de chaque expert, en fonction de son input, dans son organisation méthodologique (annexe II du dossier de consultation).

Le Consultant veillera à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, et de moyen de transport pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Les honoraires des experts principaux doivent couvrir :

- la rémunération effective des experts ;
- les frais administratifs liés à l'embauche des experts appropriés (par exemple, frais de redéploiement et de rapatriement) ;
- les indemnités d'assurance médicale et autres avantages accordées aux experts par le Consultant ;
- le soutien du personnel non repris aux experts principaux (logisticien, secrétaire, backstopping, etc.) ;
- les moyens de transports jusqu'aux sites de formations pour réaliser la prestation ;
- la marge couvrant les frais généraux du Consultant, les bénéficiaires et les structures d'appui.

4.2 Installations et équipement mis à disposition au Consultant

Le Consultant bénéficiera de toute la documentation disponible au niveau de l'entreprise bénéficiaire (notamment les rapports des audits).

4.3 Dépenses accessoire

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires éligibles encourues dans le cadre de la prestation. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au Consultant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre, sur pièces justificatives:

- les coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers ;
- autres (à justifier)

La provision pour dépenses accessoires est de 5.000 euros. Cette provision pourra être augmentée pendant l'exécution du contrat (elle n'entre pas dans l'évaluation financière des soumissions).

5. Rapports

5.1 Rapports obligatoires

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante plan de travail de l'intervention. Matrice de suivi-évaluation basée sur le plan d'actions.	Au plus tard 2 semaines après le début de la mission.
Rapport trimestriel	Ce rapport contiendra des conclusions et des recommandations par rapport aux objectifs du contrat, aux conditions critiques, aux opportunités à exploiter,	Au plus tard 10 jours après le début de chaque trimestre.

	aux domaines à appuyer, aux convergences avec d'autres programmes, aux mesures d'accompagnement à envisager, les outils pédagogiques, les feuilles de présences, etc.	
Rapport d'activités final	Idem	Endéans le mois de la réception des commentaires du gestionnaire du projet identifié dans le contrat, sur le rapport provisoire.

5.2 Présentation et approbation des rapports

Les rapports seront transmis en version électronique au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

En particulier, le Consultant autorisera expressément le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts à publier sur son site internet ainsi que les sites de la COMIFAC et du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), un rapport public à la fin de l'intervention..

6. Evaluation des soumissions

Le choix de l'offre résultera d'une pondération de la qualité technique et du prix selon une clé de répartition 80/20.

Pour l'offre financière, seul les coûts unitaires seront pris en compte dans la notation financière.

Les soumissionnaires devront présenter une organisation et une méthodologie sur 5 pages maximum (hors annexes) et trois (3) CV de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence.

La grille d'évaluation technique des soumissions est la suivante :

Organisation et méthodologie	Maximum
Compréhension des TDR	8
Stratégie	8
Planning des activités	4
Note totale pour l'organisation & la méthodologie	/ 20
Experts principaux	
Expert n° 1 (chef de mission)	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 2	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 3	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Note totale pour les experts principaux	/ 60
TOTAL	/100

